

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS—LA
POSSIBILITÉ DE POURSUITES—LE RÔLE DU MINISTRE DES
TRANSPORTS DANS LES DISCUSSIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, le jeudi 18 octobre, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Mazankowski) si lui ou son ministère avait pris une décision au sujet de la possibilité d'intenter des poursuites relatives à l'affaire de la Western Transport Association. Je lui ai aussi demandé s'il était prêt à déposer certains documents à cet égard. Le ministre a répondu: «Les allégations du député ne tiennent pas debout.» En répondant à une question supplémentaire, il a reconnu avoir posé quelques questions, mais il a signalé qu'il ne les avait pas notées.

Quelques instants plus tard, en répondant à une question posée par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), le premier ministre (M. Clark) a signalé que le ministre des Transports avait assisté à la réunion «parce que l'affaire à l'étude mettait en cause des questions qui ont trait à certaines politiques du ministère des Transports». Manifestement, il y a là une contradiction.

Le ministre des Transports nous dit qu'il est absolument ridicule de prétendre qu'il aurait pu donner son avis quant à l'opportunité d'entamer des poursuites. Il nous dit avoir seulement posé quelques questions dont il ne se souvient plus. Et pourtant, le premier ministre déclare que le ministre des Transports est intéressé de très près par ce qui s'est passé à cette réunion et qu'il y assistait parce que les questions abordées concernaient son ministère.

Si l'on examine le compte rendu, on constate qu'il y a eu d'autres contradictions. Le solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) nous a déclaré en Chambre, lorsqu'on lui a demandé si une réunion avait eu lieu, que mes renseignements étaient «parfaitement et totalement inexact». Questionné de plus près, il a prétendu que c'était seulement une petite réunion comme il s'en tient régulièrement. Quatre anciens ministres de la Consommation et des Corporations nous ont assuré qu'aucune réunion de ce genre n'avait eu lieu ces dernières années. Or le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) a dit à la Chambre qu'il ne s'agissait que de simples réunions parmi toute une série de réunions régulières.

● (2220)

On ne peut certes pas féliciter le ministre de la Consommation et des Corporations d'avoir de la suite dans les idées. Il a commencé par dire à la Chambre qu'il n'y avait pas eu de réunion, pour ensuite dire qu'il y en avait eu une, mais qu'il ne s'agissait que d'une réunion parmi toute une série d'autres réunions. C'était le vendredi. Le mardi, il disait à la Chambre qu'il s'agissait de «la première réunion de ce genre à laquelle le ministre des Transports (M. Mazankowski) était invité», en ajoutant que ce dernier n'était intervenu en aucune manière.

Le mercredi, il se défendait d'avoir eu quelque responsabilité que ce soit à l'égard de ces réunions. Il soutenait que la réunion avait été convoquée par le ministre de la Justice et qu'il s'était présenté à l'heure convenue. Il disait également avoir envoyé une note au ministre des Transports avant la réunion. Puis vint l'argument absolument sans réplique. Le

L'ajournement

mardi de la semaine suivante, en réponse à une question posée par le député de Nipissing (M. Blais), le ministre de la Consommation et des Corporations nous offrit encore une autre version. Cette fois-là il a dit: «Il fallait que le ministre des Transports assiste à cette réunion pour qu'il puisse nous fournir des renseignements relativement à certains règlements des gouvernements provinciaux ainsi qu'à leur intervention dans toute la question...». Intéressant, n'est-ce pas?

Le vendredi, le ministre dit qu'il n'y a pas eu de réunion du tout. Le mardi, il dit que le ministre des Transports n'a pas présenté d'instances lors de cette réunion qui n'a jamais eu lieu. Le mercredi, il dit n'avoir jamais été mêlé à cette affaire, et il rejette carrément le blâme sur un ministre que nous ne pouvons pas interroger parce qu'il siège à l'autre endroit. Le jeudi, le ministre des Transports nie avoir dit quoi que ce soit lors de la réunion, mais le premier ministre s'empresse de le contredire. Puis, le mardi suivant, le ministre de la Consommation et des Corporations dit que le ministre des Transports a assisté à la réunion pour présenter des instances.

Ces gens, monsieur l'Orateur, se contredisent à qui mieux mieux. Puis, bien sûr, il y a le ministre de la Justice qui siège à l'autre endroit. Il me faudrait beaucoup plus de temps que celui dont je dispose ce soir, monsieur l'Orateur, pour rappeler toutes les occasions où le ministre de la Justice a dit des choses allant directement à l'encontre de ce qu'on nous a dit à la Chambre à propos de l'affaire du camionnage. Il va sans dire qu'il a adopté comme position de base que le ministre des Transports avait participé activement à la réunion ajoutant ensuite, en fait, «et alors?» Il a fait valoir que, comme procureur général, il avait entièrement le droit de consulter qui il voulait.

La question que je soulève ici, monsieur l'Orateur, n'est pas de savoir si le ministre des Transports avait le droit de faire des recommandations ou des représentations au procureur général. C'est une question juridique compliquée et les avis sont partagés à ce sujet. Je cherche quelque chose de bien plus fondamental. Je veux connaître les faits. Nous avons entendu des déclarations très contradictoires à la Chambre. Nous ne savons pas si nous devrions croire le ministre de la Justice, le ministre de la Consommation et des Corporations, le ministre des Transports, le premier ministre, certains d'entre eux ou aucun d'eux. Il y a eu des contradictions manifestes, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous avons pris certains députés la main dans le sac, pour ainsi dire, et ils nous ont tous raconté des histoires différentes avant d'avoir pu s'entendre. C'est trop tard maintenant, des accusations ont effectivement été portées.

Je demande au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Jelinek) de nous faire un compte rendu complet de la réunion du vendredi 12 octobre. Au nom du gouvernement ouvert et de la liberté d'information, dont nous entendons beaucoup parler à la Chambre ces temps-ci, je lui demande aussi de déposer les notes dont j'ai parlé dans ma question du 18 octobre. Je lui demande de déposer aussi le procès-verbal de la réunion, afin qu'il ne subsiste plus la moindre confusion dans l'esprit des intéressés qui n'ont pas assisté à cette réunion.